



## APPEL A PROJETS « ANNÉE EUROPÉENNE DE LA JEUNESSE » 2022

### Cadre général

L'année européenne de la jeunesse (AEJ) 2022 a été actée par une décision du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 22 décembre 2021.

Quatre objectifs ont été définis pour cette AEJ :

1. Mettre en évidence la manière dont les transitions verte et numérique offrent une nouvelle perspective d'avenir, et des possibilités de contrer l'impact négatif de la pandémie sur les jeunes
2. Encourager tous les jeunes, en particulier les jeunes ayant moins de possibilités, à devenir des citoyens actifs et engagés et des acteurs du changement
3. Promouvoir les possibilités offertes aux jeunes par les politiques publiques européennes, nationales, régionales et locales, afin de soutenir leur développement personnel, social et professionnel, dans un monde vert, numérique et inclusif
4. Intégrer la politique de jeunesse dans tous les domaines pertinents de la politique de l'UE et encourager la prise en compte du point de vue des jeunes dans l'élaboration des politiques.

Le présent appel à projets vise à soutenir des actions concourant à ces objectifs sur le territoire de Mayotte.

### Conditions d'éligibilité

L'appel à projets est ouvert aux associations **déclarées**, qui ont un **fonctionnement démocratique** ayant leur **siège à Mayotte**, qui réunissent de façon régulière leurs instances statutaires, veillent au renouvellement de celles-ci et ont une gestion transparente. Elles doivent également **respecter les principes de la République confortée par le Contrat d'Engagement Républicain (CER)** (Art. 12 Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République) : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité de la personne humaine et le respect des symboles de la République.



### Actions soutenues

Les projets **soutenus sont développés autour de la journée de l'Europe le 09 mai 2022**. L'agenda du projet est obligatoirement précisé dans la demande.

Les projets peuvent avoir une **dimension communale ou départementale**.

Les projets démontrent une pertinence au regard de l'un des **objectifs de l'AEJ**.

Les publics cibles peuvent inclure des **jeunes**, des **responsables associatifs**, des **animateurs socio-culturels**. Une description des publics cibles est nécessaire dans la candidature.

Tout type de projet peut être proposé :

- ✓ Conférence,
- ✓ Campagne d'information,
- ✓ Débat,
- ✓ Consultation,
- ✓ Formation,
- ✓ Concours ou prix,
- ✓ Déploiement d'outils,
- ✓ Événement participatif,

Les événements publics sont favorisés, de même que les événements proposant une visibilité des initiatives des jeunes ou des initiatives en faveur de la jeunesse, le public cible étant les jeunes.

La pertinence pédagogique et les méthodes choisies participent à la sélection des projets. La démarche d'évaluation prévue sera étudiée au regard des objectifs décrits dans la candidature.

Il est attendu une précision sur le nombre de bénéficiaires envisagés, ainsi que la présentation de l'équipe d'animation et/ou d'encadrement du projet.

### Modalités financières

- ✓ L'enveloppe globale de l'appel à projets est de **15 000 euros**.
- ✓ La demande ne doit pas être inférieure à **1 000 euros** par projet.
- ✓ La demande doit concerner **80 %** du budget du projet.



## RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

### Dépôt des dossiers

L'appel à projet est ouvert jusqu'au **20 avril 2022 à minuit**.

Le dossier de demande de subvention est à remplir exclusivement sur le **Compte Asso** (Année Européenne de la Jeunesse) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login> / Code : 2941

Renseignements et tutoriel : <https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

### **ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS EXAMINES**

Avant de déposer votre dossier, il est recommandé d'envoyer une « fiche action » à [drajes976-vieasso@ac-mayotte.fr](mailto:drajes976-vieasso@ac-mayotte.fr) expliquant le projet afin de garantir que ce dernier entre bien dans le cadre de l'appel à projets.

Pour toute aide ou information, vous pouvez contacter Atua ATTOUMANI :

- Mail : [drajes976-vieasso@ac-mayotte.fr](mailto:drajes976-vieasso@ac-mayotte.fr)
- Téléphone fixe : 0269 63 33 75 – poste 8758
- Téléphone portable : 0639 73 38 46